

Arrêté n° 2021-292 du 19 octobre 2021

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L.4231-9,

VU l'article 6 des statuts de la mission locale du bassin économique de Montereau-Fault-Yonne.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Est désigné pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France au sein du conseil d'administration de la mission locale du bassin économique de Montereau-Fault-Yonne :

- **Monsieur James CHERON**, *Vice-président du Conseil régional d'Île-de-France*

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Île-de-France.



Valérie PÉCRESSÉ